

Arrêté N° 0097 /MEN/DIPES du 03 OCT. 2011

portant érection d'établissement public d'enseignement
secondaire général en lycée au titre de l'année 2011- 2012

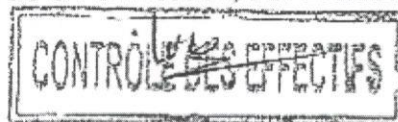


LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE

- Vu la loi n° 95-696 du 7 septembre 1995 relative à l'enseignement;
- Vu le décret n° 95-472 du 15 juin 1995 portant création de la Commission Nationale de la Carte Scolaire du premier degré et déterminant ses attributions, son organisation et son fonctionnement;
- Vu le décret n° 95-473 du 15 juin 1995 portant création de la Commission Nationale de la Carte Scolaire du second degré et déterminant ses attributions, son organisation et son fonctionnement;
- Vu le décret n° 2010-32/1391 du 18 mars 2010 modifiant et complétant le décret n° 2004-564 du 7 octobre 2004 portant organisation du Ministère de l'Education Nationale;
- Vu le décret n° 2011-101 du 1er juin 2011 portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2011-118 du 22 juin 2011 portant attribution des membres du Gouvernement ;
- Vu l'arrêté n° 0076/MEN/CAB du 14 juillet 2000 portant attribution, organisation de la Direction de l'Informatique, de la Planification, de l'Evaluation et des Statistiques;

Sur proposition du Directeur de l'Informatique, de la Planification, de l'Evaluation et des Statistiques (DIPES);

ARRETE



Article 1^{er} : l'établissement public d'enseignement secondaire général dont le nom suit est érigé en lycée à compter de l'année scolaire 2011- 2012 :

DREN	LOCALITE	ANCIEN STATUT	NOUVEAU STATUT
SAN- PEDRO	San- Pédro	Collège Moderne San- Pédro	Lycée Moderne-San- Pedro

Article 2: le Directeur de l'Informatique, de la Planification, de l'Evaluation et des Statistiques (DIPES), le Directeur des Ecoles, Lycées et Collèges (DELIC), le Directeur des Ressources Humaines (DRH) et le Directeur des Affaires Administratives et Financières (DAF) sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Article 3 : le présent arrêté qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié partout où besoin sera. *ds*

AMPLIATIONS

MEN/CAB	1
MEN/DIPES	1
MEN/DELIC	1
MEN/DRH	1
MEN/DAF	1
DREN SAN- PEDRO	1
CONTROLE FINANCIER	1

03 OCT. 2011

